Département du Tarn Arrondissement de CASTRES MAIRIE DE VABRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VABRE

Séance du 12 avril 2023

Tél: 05.63.74.40.60 Fax: 05.63.74.40.64

Date de convocation: L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à 18 heures 00. 06/04/2023 Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS Nombre de Conseillers en exercice: 14 Sont présents: Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS. Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Présents: 13 Représentés:1 Marie WILTORD RIBOULET Votants: 14 Représentés: Aurore VAREILLES par Laurence JULIEN Secrétaire de séance : Michel PERALES

Ordre du jour :

- Délégation du conseil municipal au Maire pour ester en justice au nom de la commune pendant la durée de son mandat
 - Tableau de répartition des charges 2023
 - Taux des taxes
 - Budget Principal et budgets annexes 2023
 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois saisonniers
 - Informations et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 16/03/2023 et approuvé à l'unanimité

N°DE 2023 028

Objet: Autorisation donnée au Maire pour ester en justice

Défense des intérêts de la commune de Vabre dans l'instance n°2301542-5 introduite par Mme ALBERT Danielle devant le tribunal administratif de Toulouse.

Considérant que Mme ALBERT Danielle a déposé devant le tribunal administratif de Toulouse un recours tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté n°AT_2023_04 portant permission de voirie

Considérant qu'il y a donc lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à représenter la commune en défense dans cette instance devant le tribunal Administratif de TOULOUSE
- AUTORISE et DESIGNE Maître FAURE-TRONCHE Véronique, Avocat au Barreau de Toulouse, dont le siège social est sis 28 rue des Marchands à 31000 TOULOUSE, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat, dès lors que la commune est garantie par une assurance de protection juridique, auprès de GROUPAMA.

N°DE 2023 029

Objet: Evaluation des charges transférées - attribution de compensation aux communes membres

Madame le Maire présente au Conseil le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2023.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2023.
- Approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

N°DE 2023 030

Objet: Vote des taux de fiscalité directe locale 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la commission finance et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

- Fixe les taux des taxes comme suit :
 - Le taux de la taxe d'habitation à 9.44%
 - Le taux de la taxe foncière bâtie à 51.30%
 - Le taux de la taxe foncière non bâtie à 84.37%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

N°DE 2023 031

Objet: Budget de Vabre - Vote du budget primitif 2023

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune de Vabre.

- Vu le budget primitif de la commune de Vabre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte le budget de la Commune de Vabre pour l'année 2023

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 282 482.00 Euros En dépenses à la somme de : 2 282 482.00 Euros

- Adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	412 811.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	516 360.00

014	Atténuations de produits	2 500.00
65	Autres charges de gestion courante	100 250.00
66	Charges financières	6 710.00
67	Charges exceptionnelles	3 500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	885.00
022	Dépenses imprévues	16 162.00
023	Virement à la section d'investissement	400 000.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 459 178.00

RECETTES

	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 459 178.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	415 126.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	717.00
76	Produits financiers	1.00
75	Autres produits de gestion courante	28 505.00
74	Dotations et participations	468 795.00
73	Impôts et taxes	277 800.00
70	Produits des services, du domaine, vente	262 984.00
013	Atténuations de charges	5 250.00
Chapitre	Libellé	Montant

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	21 700.00
21	Immobilisations corporelles	64 948.00
23	Immobilisations en cours	643 380.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 760.00
020	Dépenses imprévues	1 030.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	55 986.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	823 304.00

RECETTES

10	Dotations, fonds divers et réserves	36 107.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	169 453.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	400 000.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	823 304.00

N°DE 2023 032

Objet: Budget annexe station-service - Vote du budget annexe 2023

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe Station-service

Vu le budget annexe de la station-service

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte le budget annexe 2023 de la station-service

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 661 179.00 Euros En dépenses à la somme de : 661 179.00 Euros

- Adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	599 787.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 000.00
65	Autres charges de gestion courante	5.00
66	Charges financières	805.00
022	Dépenses imprévues	2 702.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 690.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	617 989.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	35 267.00
70	Ventes produits fabriqués, services	561 000.00
77	Produits exceptionnels	2 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 923.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 799.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	617 989.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	17 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 655.00
020	Dépenses imprévues	1 322.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 923.00

TOTAL BERRYAGO TOTAL	001	Solde d'exécution sect° d'investissement TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 790.00 43 190.00
----------------------	-----	---	-------------------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	35 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 690.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	43 190.00

N°DE 2023 033

Objet: Service à la personne - Vote du budget annexe 2023

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe Service à la Personne

- Vu le budget annexe Service à la personne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le budget annexe Service à la Personne pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de :

131 995.00 Euros

En dépenses à la somme de : 131 995.00 Euros

- Adopte le budget par chapitre selon le détail suivant

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	125 000.00
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	360.00
022	Dépenses imprévues	2 135.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	131 995.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	92 200.00
74	Subventions d'exploitation	25 000.00
75	Autres produits de gestion courante	2.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 793.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	131 995.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Néant

N°DE 2023 034

Objet: Eau & assainissement - Vote du budget annexe 2023

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe Eau & assainissement

Vu le budget annexe de l'eau & assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Adopte le budget annexe eau et assainissement pour l'année 2023,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : En dépenses à la somme de :

962 381.00 Euros

962 381.00 Euros

- Adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Libellé	Montant
Charges à caractère général	111 880.00
Charges de personnel, frais assimilés	40 000.00
Atténuations de produits	15 020.00
Autres charges de gestion courante	950.00
Charges financières	3 000.00
Charges exceptionnelles	4 000.00
Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 400.00
Dépenses imprévues	12 943.00
Virement à la section d'investissement	75 000.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 470.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	385 663.00
	Charges à caractère général Charges de personnel, frais assimilés Atténuations de produits Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Opérations d'ordre de transfert entre sections

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	157 240.00
77	Produits exceptionnels	13 000.00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	2 185.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 293.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	160 945.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	385 663.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	92 550.00
23	Immobilisations en cours	408 384.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 225.00
020	Dépenses imprévues	7 266.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 293.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	576 718.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	46 656.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	47 560.00
021	Virement de la section de fonctionnement	75 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 470.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	287 032.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	576 718.00

N°DE 2023 035

Objet: Rénovation piscine municipale - Choix de l'entreprise

M. PISTRE Patrick présente au Conseil Municipal le projet de changement du liner de la piscine.

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises. Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de LD PISCINE pour un montant de 33 699.34 € HT.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de prendre LD PISCINE pour effectuer ces travaux pour un montant de 33 699,34€ HT
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

N°DE 2023 036

Objet: Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

(En application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique)

- Vu le code général de la fonction publique, notament son article L.332-23-2°

Considérant que des emplois saisonniers sont nécessaires pour les besoins des services suivants : services techniques, piscine municipale, médiathèque, gendarmerie.

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pendant la période estivale pour les services suivants :

Services techniques:

- l'emploi à temps complet - grade adjoint technique pour l'entretien de la piscine, des espaces verts, voirie, propretés et animation

Piscine municipale, médiathèque, gendarmerie:

- 1 emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe. L'agent devra obligatoirement être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportifs aux Activités de la Natation (BEESAN). Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 416 (IB480)
- 1 emploi à temps complet d'adjoint technique fonction agent accueil et d'entretien
- 2 emplois à temps non complet d'adjoint technique fonction agent d'entretien

Les agents recrutés pour l'ensemble de ces services pour les besoins saisonniers seront rémunérés (hormis l'emploi d'éducateur sportif) sur la base de l'indice afférent au 1er échelon de l'échelle C1

- Autorise Mme le Maire à signer les contrats nécessaires
- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Informations et questions diverses

- Le conseil s'interroge sur le devenir la boutique vabraise et notamment de la presse
- M. PERALES informe le conseil que le dimanche 11/06 les élèves du conservatoire de musique donneront un concert au temple de Vabre.

La séance est levée à 20h25

Françoise PONS

Maire

Michel PERALES Secrétaire